



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-01-020

Objet : Acquisition d'une place extérieure de stationnement sise au Chef-lieu, rue des écoles

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

L'opportunité est donnée à la Commune d'acquérir une place de parking en extérieur relevant de la parcelle cadastrée section D n°1834, copropriété le Bon Accueil, en plein cœur de village.

D'une surface d'environ 12,5 m², le prix d'acquisition est fixé par le propriétaire, Monsieur Coytte Michel, à 5 500 € soit un prix du m² de 440 €, les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Indépendamment que cette acquisition renforce la propriété foncière de la Commune dans ce secteur, elle permettra par ailleurs d'augmenter notre capacité de stationnement à proximité de l'office de tourisme ou de l'école primaire.

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le 02/02/2021

ID : 073-217303064-20210128-21_01_020-DE



En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'acquérir une place de parking en extérieur relevant de la parcelle cadastrée section D n°1834, propriété de Monsieur Coytte Michel - 5, rue du Lavoir 77160 Rouilly - moyennant le prix de 5 500 € hors frais d'actes à la charge de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/02/2021

Affichage : 02/02/2021

Valloire, le 02/02/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

